

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 3

Artikel: Sur la crise de l'architecture, et sur la création d'organisations liées à l'Etat

Autor: Mechkat, Cyrus

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur la crise de l'architecture, et sur la création d'organisations liées à l'Etat

17

S'il est évident que les positions défendues dans cet article n'engagent que la responsabilité de son auteur, et non celle de la revue Habitation, la Rédaction voit cependant quelque intérêt à publier cet article provocant et intelligent.

La Rédaction.

Du développement de la crise de l'urbain ou lorsque pierre qui roule n'amasse pas que mousse

Le développement de la crise de l'urbain, issue de l'adaptation de la ville aux transformations en cours des structures de production (croissance économique, industrialisation), se fait selon les deux pôles concentration des activités-dégradation des conditions d'existence.

La concentration croissante des activités est programmée par la planification générale de la production. Elle signifie la constitution de groupes d'intérêts à caractère monopoliste - dont le pouvoir augmente avec la réduction du nombre des centres de décision. Pour sa réalisation, elle doit prendre le contrôle - et développer ce contrôle - des plus larges capacités productives, des plus vastes secteurs de production, auxquels elle doit pouvoir assurer des assises territoriales, à travers le contrôle des régions et de l'aménagement toujours plus fonctionnel de celles-ci.

La dégradation accélérée des conditions générales d'existence est provoquée par l'effet cumulé de la planification et de sa transposition à l'aménagement des territoires et de l'habitation, soit l'éclatement de la fonction du réel et du milieu, le découpage et l'uniformisation de la vie quotidienne réduite en fonctions ségréguées (habiter, travailler, circuler...), les déplacements massifs de population, l'écart grandissant entre régions riches et pauvres (à l'échelle régionale comme à l'échelle continentale), toutes les pollutions... irréversibles si cela devait encore continuer longtemps. La dégradation s'accompagne de mouvements de résistance, qui se développent principalement parmi les «usagers» et «usagés», mais aussi, phénomène plus récent, parmi des professionnels.

Si la crise de l'urbain trouve son fondement dans les rapports de production (la ville est un support de production), elle le trouve également dans les rapports sociaux (la ville est un mode de vie, la métropole est un autre mode de vie). Selon les périodes d'une formation sociale, ce que l'on peut appeler «la fonction économique» peut devenir déterminante par rapport à «la fonction idéolo-

gique», ou être déterminée par elle. Ainsi, si la réalisation des projets de la planification repose sur la plus grande mobilisation des forces et capacités productrices, elle repose également, et par périodes surtout, sur l'accord des plus vastes couches de la population. Cet accord s'obtient soit par la recherche de consensus, soit par l'exercice de la force et de la coercition, selon les conditions du lieu et du moment.

Deux «Tu les tiens» valent mieux que un «Tu l'auras» et la nouvelle complémentarité Etat-privé

Face à la crise de l'urbain, et en réponse à elle, nous assistons à la création d'un certain nombre d'organisations à caractère central, liées à l'Etat, qui interviennent pour programmer, planifier, préparer les conditions de réalisation, d'adaptation des anciennes structures du territoire aux nouvelles exigences de la production.

Constituées au niveau fédéral ou cantonal, ces organisations apparaissent sous diverses formes - institut, centre, communauté, commission, délégation, fondation... Elles associent aux institutions d'Etat au sens strict (départements de travaux publics, divisions...) des universités, des experts, des partis politiques, des groupes privés, des organisations professionnelles, des milieux syndicalistes, des regroupements d'usagers... selon les opportunités et les rapports de force.

Leur intervention est d'autant plus forte qu'elles constituent la combinaison directe d'une nouvelle forme de complémentarité des deux capacités Etat-privé et qu'elles bénéficient de la connotation de neutralité, d'objectivité que signifient la caution de l'Etat, le crédit scientifique et moral des écoles universitaires et polytechniques, la participation de partenaires apparemment opposés. Ainsi, parallèlement aux activités de planification, ces organisations peuvent revaloriser des clichés conceptuels tournés vers la recherche du consensus. Ce sont notamment:

- le concept de l'inéluçabilité de la planification, de ses réalisations et des bouleversements sociaux consécutifs, car ils résultent d'une évolution nécessaire et conforme aux «tendances naturelles» du développement;
- le concept de l'«usager», mêlé d'«intérêt général» et de culpabilisation individuelle, supposant tous les usagers égaux face aux pollutions et à leurs dangers;
- le concept de «sauvetage», possible par la réparation des méfaits du progrès technique, au moyen de cette

même technique – neutre – d'où la neutralité des solutions! Concept qui est présenté comme condition de survie pour l'humanité et périodiquement agité par un catastrophisme d'Epinal.

Par leur action, par la crédibilité dont elles s'entourent, ces organisations peuvent absorber les contradictions et antagonismes, démunir les habitants de l'aménagement de leur cadre de vie, démobiliser des résistances, détourner des milieux privés ou de l'Etat des oppositions pour les attirer vers elles, comme entités organisationnelles. Elles peuvent jouer un rôle de stabilisation de la crise de l'urbain, de régulation de la croissance et d'homogénéisation entre «protagonistes». Instruments privilégiés de la planification et de son contrôle, ces organisations reconduisent les forces et intérêts qui font l'aménagement, et sont à l'origine de l'actuelle situation de crise, qu'elles renforcent dans leur pouvoir et consolident dans leur structure.

L'«isolement» de l'architecture sur le refrain :

Tu te souviendras de moi lorsque tu ne m'auras plus et tu diras parfois si j'avais su...

Le rapport à l'architecture et à l'urbanisme peut se faire sur deux plans, l'un «extérieur», relevant des rapports sociaux et de production en général, l'autre «intérieur», propre aux activités professionnelles.

Sur le plan «extérieur», l'architecture et l'urbanisme voient leur champ s'élargir au niveau de la commande sociale (... à ceux qui sont dénommés «usagers») et par la complexification de leurs assises territoriales (concentration des entreprises et de la population, banlieusation...). En apparaissant comme quelque chose de général pour tous, comme inscrits dans l'évolution nécessaire et déterminés par leurs techniques de relation à la nature, l'architecture et l'urbanisme acquièrent une importance croissante dans la détermination d'espaces toujours plus vastes et du cadre de vie. Ils sont un instrument d'exécution lié à la réalisation des projets d'aménagement concentrationnaire et uniformisé des territoires. Cependant, il se démontre que plus le champ d'intervention s'élargit, plus la relative autonomie de l'architecte diminue et plus son pouvoir se confond avec le pouvoir. Conçus et programmés dans la planification, l'architecture et l'urbanisme échappent de plus en plus à l'architecte. Réduit à l'exercice des techniques de sa profession, devenu fonctionnaire, dans sa fonction d'exécutant des programmes et des plans de l'Etat et de la grande entre-

prise, l'architecte perd son autonomie au profit de l'architecture. Partenaire dans le système, il reste le choix d'y consentir ou non. Le concept de «sauvetage», variante professionnelle, au moyen de la réparation des méfaits de l'aménagement par l'architecture est contredit par les conditions de travail de l'architecte.

L'architecture et l'urbanisme, dans leur adaptation à la planification, sont organisés en vue de produire et d'occulter leur propre «isolement» tant des rapports sociaux que de production. L'architecte qui se situe dans les nouvelles conditions de travail, qui s'«isole» de l'architecture, accentue cette occultation.

De la qualification à la mobilité ou la triste histoire du héron au long cou, emmanché d'un long bec, du goujon et de la tanche

Sur le plan «intérieur», l'architecture et l'urbanisme, privés de parties essentielles de leur ancienne entité, directement fonctionnalisés aux exigences de la planification, organisent leur nouvelle fonction, mettent en place les conditions et instruments de leur adaptation, éliminent ce et ceux qui n'y correspondent pas. Parmi ces instruments, les normes, la typification et, de façon plus générale, l'organisation du travail, occupent une place prépondérante.

Les normes, liées au rationnel de la planification, constituent un encadrement par des techniques dites scientifiques. Elles apparaissent, par définition, toujours «trop tard» par rapport à la situation qu'elles prétendent corriger, c'est-à-dire quand les excès tolérés deviennent intolérables et commencent à rompre un stade d'équilibre partiel.

Elles sont toujours régressives, dans ce sens qu'elles cristallisent une situation dans son seuil de tolérance minimum, minimum qui constitue très vite la nouvelle norme usuelle (telle quantité de mètres carrés de planchers par personne, ni moins, ni plus, donne droit à des subventions, tel plan de quartier se réalise selon une norme d'«immeuble-barre», de hauteur et de largeur types et répétitives, telle place de village est réaménagée avec les éléments répertoriés du «mobilier urbain» tels que muret, escalier, réverbère... tel site est protégé, telle superficie est réservée pour les espaces verts). Les normes sont toujours provisoires, elles ménagent des réserves qui seront débloquées, d'abord par dérogations, ensuite par de nouvelles normes, reflétant ainsi les déplacements successifs des stades d'équilibre. Enfin

elles sont toujours restrictives, assortissant directement ou par voie de conséquence les concessions de nouvelles contraintes, en contrepartie.

La typification, déterminée par les exigences du procès de production, est une aliénation des rapports de travail, basée sur la qualification, et de l'élaboration de l'objet produit, basée sur sa valeur d'usage. Egalement rationnelle à la planification, la typification occupe une place importante dans l'adaptation des forces de travail aux transformations commandées par la production. Elle recouvre tout le procès de travail (catalogues d'éléments, prédétermination des modes d'agrégation, établissement de plans types, de soumissions types). Dans son application actuelle, la typification sert à réduire le travail à l'exécution des ordres dirigés vers la profession, elle est essentiellement un instrument de contrôle.

La qualité du travail ne se réalise plus dans le produit d'une activité, mais à travers sa capacité d'adaptation à la production, c'est-à-dire à travers sa mobilité. Ce changement fondamental implique une nouvelle organisation du travail, qui substitue au système de distribution des tâches en fonction des compétences et qualifications, la sélection des forces de travail en fonction des critères d'adaptation aux transformations successives du procès de production. Une nouvelle échelle hiérarchique est établie en conséquence. La spécialisation cède la place au travail spécialisé. La pluridisciplinarité n'est que le cumul des «savoir-faire» spécialisés. La formation continue devient l'adaptateur des «savoir-faire» aux transformations de la production.

... et l'ours se saisit d'une grosse pierre et tua la mouche qui se promenait sur le front de la petite fille endormie ou de la mobilité à la démobilisation

C'est dans ce cadre que doit être compris le récent projet du Comité central de la SIA, qui vise à organiser, sur le plan interne, la profession, en vue de sa régulation et de son adaptation au procès de production, par le renforcement du REG, Registres professionnels A, B et C, et par la transformation de la profession en corporation d'Etat. En d'autres termes, le projet vise à uniformiser et à réduire, depuis l'intérieur, la profession aux techniques des «constructeurs» et à l'exécution d'ordres émanant de la production, soit d'ordres extérieurs à la profession. Simultanément, le projet reconnaît **de facto** la validité de la planification en cours (la SIA comme garantie de qualité) et le mode d'aménagement et la construction qu'elle produit (destruction de quartiers, construction de cités dortoirs, éclatement de la vie quotidienne).

La neutralité affichée du projet s'inscrit mal dans la définition politique et sociale qu'il donne à la profession. L'apolitisme est mal compris dans un projet qui accentue l'isolement de l'architecture et qui consacre les rapports confondus de l'architecture et du pouvoir.

Par son projet, le Comité central de la SIA concrétise, dans la profession, l'ensemble des contradictions issues de la crise de l'urbain et impose à la corporation les conditions générales de son homogénéisation et de sa stabilisation. Matériellement, il s'engage à accélérer la mise en condition de la profession et se porte garant de l'ordre et du contrôle internes de la situation, par les moyens appropriés, soit:

– la persuasion, grâce au concept du «sauvetage» possible, devenu uniquement possible dans la nouvelle voie tracée pour la profession, concept à l'usage de ceux qui y croient, ou feignent d'y croire;

– la coercition, à travers l'inscription obligatoire au REG, «... seul compétent pour délimiter les conditions permettant l'exercice de la profession...». Cette inscription est prévue après deux à six ans de stages pratiques, assortis d'examens, selon l'école dont le candidat est diplômé (école professionnelle, technique, universitaire ou polytechnique, postgrade). Cette longue période permet le contrôle de l'adhésion du candidat au principe du nouveau REG et de sa conformité aux nouvelles désignations professionnelles, à l'exclusion de toute autre désignation. En fait elle ne constitue pas moins qu'une forme de censure sur le plan politico-idéologique, comme sur le plan du travail, en vue de la «formation» des candidats et de l'élimination de tous les «contrevenants»: «Cela équivaut... à la protection du public contre tous ceux qui ne veulent pas ou ne sont pas en mesure de faire la preuve de leurs capacités.»

Les réformes scolaires, le cheval de Troie, le cheval borgne et le cheval aveugle

La planification organise également les rapports formation au travail – procès de travail – procès de production dans le double rapport de fonctionnalité formation-profession (enseignement fonctionnel aux besoins immédiats de la production) et profession-formation (utilisation de l'organisation scolaire dans l'enjeu général de la planification). Le rapport profession-formation est aussi le canal par lequel sont introduites dans les écoles la crise de l'urbain, les contradictions qu'elle porte en elle et, parallèlement, la nécessité de stabilisation, d'homogénéisation et d'ordre. La crise des écoles est une partie de la crise de l'urbain.

Il n'y a pas de nouvelles conceptions de la formation. Aux changements intervenus dans le procès de production et dans le procès de travail correspondent des changements dans l'enseignement et la formation au travail. Les réformes opérées correspondent aux déplacements des stades d'équilibre interne à l'organisation scolaire. Les réformes ont pour objectifs la régulation de la sélection, une «déqualification» relative de la force de travail et un contrôle accru.

La régulation de la sélection est obtenue par la subdivision des niveaux de formation existants, dont les contenus d'enseignement doivent désormais répondre à des catégories de tâches répétitives et répertoriées, dans le but de rechercher les éléments «doués», étudiants, assistants, professeurs, c'est-à-dire conformes (ou capables de le devenir) aux différents niveaux d'exigences de la planification.

L'effet de la sélection est soutenu par la multiplication de barrages entre les différents degrés de la formation, programmée en système discontinu, et les difficultés croissantes de passage de l'un à l'autre (apprentissage-technicum, technicum-université). Ces barrages visent à maintenir chacun au niveau pour lequel il a été sélectionné et formé, c'est-à-dire à maintenir une place pour chacun et chacun à sa place, en fonction des nécessités de contrôle sur la production.

La formation au travail, déterminée par la nécessité de l'adaptation des stades successifs de la sélection scolaire à la production, devient la formation à la mobilité et constitue un élément de «déquotation». En effet, un enseignement dont le contenu se compose pour partie de connaissances superficielles très générales (qui correspondent au savoir minimum pour une réadaptation ou un recyclage individuel, sous peine de «déquotation») et pour partie d'un «savoir-faire» limité et particulier (qui correspond aux listes d'exigences des travaux spécialisés) répond aux critères d'une formation de travail à la mobilité.

Enfin, le renforcement du contrôle, très différent selon les moments et la situation des écoles, s'exerce soit par le recours aux moyens traditionnels de pression et de répression, comme la compétition individuelle, les examens, le chantage à l'échec, soit par l'élaboration de procédés plus subtils, comme la limitation des moments de rencontre et de confrontation, les dispositions administratives, psycho-techniques, pédagogiques, la participation et les alibis antiautoritaires.

Les réformes engendrées dans ces conditions ne font qu'exacerber la crise dans les écoles, comme contradictions, comme cause de l'éclatement du cadre scolaire et comme limites à toute initiative, d'où qu'elle vienne.

C'est notamment le cas au niveau des récentes mesures dictées par l'OFIAMT pour l'apprentissage (subdivision de l'école en «formation pratique», apprentissage «normal» et école «supérieure» d'apprentissage – introduction de cours pompeusement intitulés de «culture générale», dont le cours de comptabilité). C'est aussi le cas des petites réformes au niveau des écoles techniques (les cours du soir en trois et cinq ans, le Technicum «spéciale» de cinq ans, «normal», le projet du «supertech.» – l'introduction de nouveaux cours, comme la sociologie, le «mapping»), des réformes en cours dans les écoles d'architecture polytechniques et universitaire (projet de diplôme intermédiaire, introduction de gadgets «scientifiques», enseignement «à la carte», «autoévaluation») et des dispositions prises au niveau postgrade (formation continue, spécialisations, pluridisciplinarité, constitution d'instituts et participation directe à la planification... à titre «expérimental»).

C'est dans ce cadre de crise que se situe plus particulièrement le rapport de la Commission d'experts, la dernière en date dans son genre, qui était formée, entre autres représentants, de responsables du Département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, de l'Ecole d'architecture de Genève et de la section d'architecture du Technicum de Genève. Dans son double objectif de division et de répartition du travail entre les écoles, d'une part, de stabilisation de la crise, d'autre part, le rapport établi par ladite Commission proposait la distinction suivante dans le contenu de chaque école, basée sur le calcul des honoraires d'architectes de la SIA, soit respectivement:

- pour les écoles polytechniques, les prestations correspondant à la lettre «a» (projet);
- pour les écoles techniques, aux lettres «b» à «i» (exécution);

– pour l'école de Genève, aux lettres «x, y, z», désignées pour la circonstance (programmation et aménagement).

Cette tentative, inscrite sur la même toile de fond que les autres propositions de réformes déjà élaborées, se heurte aux mêmes contradictions et limites.

Une situation identique se retrouve sur le niveau plus particulier des travaux exécutés dans les écoles, dont divers types peuvent être cités à ce propos, soit:

– les travaux de simulation (= programmes «réels»), traités en vue du développement des rapports de fonctionnalité école–profession (= situation «réelle»), qui sont la réduction, à une échelle technique appropriée, d'éléments de la réalité (= base concrète), acceptés dans leur finalité à la planification (= problèmes «réels»), avec leurs crises et contradictions (= données «objectives») et les tentatives de stabilisation de celles-ci (= la «recherche», en vue de la proposition de solutions «neutres» et «réelles»), effectuée à l'aide d'instruments professionnels (devenus «scientifiques»), pour la circonstance). Ce type de travaux introduit dans les écoles son modèle, soit l'«isolement» de l'architecture;

– les travaux de «sauvetage», c'est-à-dire les travaux inspirés par le concept de «sauvetage» par l'architecture, dans sa variante à l'usage des écoles, faits d'opportunisme ou de mortification, selon que l'on feint d'y croire ou que l'on y croit, travaux qui creusent l'écart entre l'architecte et l'architecture et augmentent l'«isolement» de l'architecture dans les écoles, tout en renforçant l'élitisme et le corporatisme.

On a toujours besoin d'un plus petit que soi

En fait, aujourd'hui moins que jamais, il n'existe de recettes pédagogiques pour l'enseignement de l'architecture. Il est impossible a priori de prétendre à la valeur de tel ou tel autre type de programme. Les seules conditions de travail, dans les écoles d'architecture, passent par la connaissance des limites générales imposées par la crise de l'urbain et de leur articulation dans chaque secteur d'activités des écoles. Ainsi le projet, ou la «projetation», les travaux de construction, les travaux dans les quartiers et l'intervention à l'extérieur, les études historiques... ont une valeur, ou non, selon leurs objectifs et leurs rapports aux limites, dans l'identification, l'explicitation et l'évaluation de celles-ci sur le lieu et dans le moment de chaque travail.

Les expériences menées depuis quelques années à l'EAUG, plus particulièrement dans certains secteurs de l'EAUG, dans la mesure où elles évitent soit l'éclatement, soit la ghettoïsation, ont partiellement abouti, en ce sens qu'elles ont permis l'élaboration de travaux aptes à dépasser les stricts rapports de fonctionnalité et à repousser quelque peu, sur un terrain déterminé, les limites de la crise. Ces expériences permettent la compréhension critique, générale et particulière, de la situation de l'architecte, face à la production de l'architecture et de l'urbanisme. Elles constituent une garantie possible vers le changement des rapports à l'architecture et à l'urbanisme, dans leur conception, leur production, leur diffusion et leur signification. Cyrus Mechat, architecte, professeur à l'EAUG.